



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2018 DU CONSEIL MUNICIPAL

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, en conformité avec l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes*, que le conseil municipal a adopté, le 7 novembre 2017, le calendrier des séances ordinaires et de la séance portant sur l'adoption du budget devant être tenues durant l'année 2018 comme suit :

- 16 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1<sup>er</sup> mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 7 août
- 4 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre
- 11 décembre (budget)

QUE les séances se tiendront à 19 h 30 à la salle communautaire Le Bivouac.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 8 janvier 2018.

Jacques Arsenault  
Greffier